

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION | Création : Octobre 2022 |
| | Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Mise à jour : |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | |

Bloc de compétences 1

Activité : Commander une intervention incendie en tant que COS

- Compétences :**
1. Analyser une situation opérationnelle en matière d'incendie
 2. Prendre la direction d'un sauvetage
 3. Faire assurer l'alimentation pérenne d'un dispositif hydraulique
 4. Diriger la manœuvre d'extinction
 5. Faire assurer les actions de protection avec le matériel adapté

- Savoir-agir :**
1. Réaliser la reconnaissance
Sécuriser la zone d'intervention
Analyser la situation
Définir la tactique opérationnelle
 2. Diriger et coordonner un sauvetage
Adapter les moyens
 3. Dimensionner le dispositif hydraulique adapté
Ordonner le dispositif d'alimentation
 4. Commander l'extinction
Contrôler l'efficacité de la manœuvre
Adapter les moyens
 5. Engager les dispositifs de protection des biens
Organiser déblai et surveillance

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie
- L'analyse de zone d'intervention, sectorisation
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Lecture du feu
- Combustion, propagation, explosions
- Typologie des feux, procédés et méthodes d'extinction
- Réaction au feu des matériaux
- Impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- Procédure gaz renforcée

| | | |
|---|--|---|
|  <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL</p> | <p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p> | <p>Création : Octobre 2022</p> |
| | <p align="center">Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité</p> | <p>Mise à jour :</p> |

- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Eléments à rechercher
- Périmètres et zonages de sécurité
- Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Etablissements hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Guides de doctrine opérationnelle incendie de structure
- Guides de techniques opérationnelles : sauvetage et mise en sécurité ; engagement en milieu vicié ; ventilation opérationnelle ; établissements et techniques d'extinction
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- ITOP Incendie SDIS 42
- Règlement technique incendie SDIS 42

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION | Création : Octobre 2022 |
| | Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Mise à jour : |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | |

Bloc de compétences 2

Activité : Gérer une intervention sous l'autorité d'un COS ou d'un chef de secteur

Compétences :

1. S'intégrer dans un dispositif dirigé par un COS ou un chef de secteur
2. Ordonner et contrôler les actions des équipes
3. Rendre compte, informer le COS ou le chef de secteur des évolutions de la situation

Savoir-agir :

1. Prendre en compte la mission
Réaliser la reconnaissance
Sécuriser la zone d'intervention
2. Définir la ou les techniques opérationnelles
Diriger et coordonner les équipes
Adapter les moyens
3. Collecter les informations opérationnelles des équipes
Rendre compte au COS ou au chef de secteur

Éléments des compétences

Habilités :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptés à la mission
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance
- Préserver le potentiel physique et psychologique des équipes
- Garder un contact permanent avec les équipes

Connaissances :

- Marche générales des opérations de lutte contre l'incendie
- L'analyse de zone d'intervention, sectorisation
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Lecture du feu
- Combustion, propagation, explosions
- Typologie des feux, procédés et méthodes d'extinction
- Réaction au feu des matériaux
- Impact de la ventilation – ventilation opérationnelle
- Procédure gaz renforcée
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Éléments à rechercher
- Périmètres et zonages de sécurité
- Sauvetage, mise en sécurité, confinement, évacuation

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Création : Octobre 2022 |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | Mise à jour : |

- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- Capacité et modalités d'utilisation des outils d'extinction
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Dimensionnement hydraulique
- Etablissements hydrauliques et alimentation des engins
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Protection des biens, déblai, surveillance – rôle, missions et responsabilités
- Rôles et responsabilités du chef d'agrès
- Les pouvoirs de police – COS/DOS
- L'interservice (SAMU, forces de l'ordre, ...)
- Organisation et chaîne de commandement
- Principes du commandement – le cadre d'ordre

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS 42 ;
- Guides de doctrine opérationnelle incendie de structure ; exercice du commandement et conduite des opérations
- Guides de techniques opérationnelles : sauvetage et mise en sécurité ; engagement en milieu vicié ; ventilation opérationnelle ; établissements et techniques d'extinction ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- ITOP Incendie SDIS 42 ;
- Règlement technique incendie SDIS 42

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION | Création : Octobre 2022 |
| | Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Mise à jour : |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | |

Bloc de compétences transversales A

Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)

Compétences :

1. Préserver la santé tout au long de sa carrière afin d'accomplir ses missions en sécurité
2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
3. Contribuer au « bien vivre ensemble »
4. Intégrer la préservation du potentiel physique et psychologique

Savoir-agir :

1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme
Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, ...)
2. Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles
Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres
Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission
Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites
Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés
3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations professionnelles
Etre en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et connaître les dispositifs de prise en charge
Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté ...)
Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers
4. Autoévaluer son potentiel physique
Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)
Agir et réagir lors d'une agression physique
Autoévaluer son potentiel psychologique
Développer et améliorer son potentiel psychologique
Agir et réagir lors d'une agression psychologique

Éléments des compétences

Habilités :

- Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et l'ensemble des intervenants
- Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés
- Choisir pour soi-même et l'ensemble des intervenants les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
- Réaliser et faire réaliser par les intervenants des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques
- Exercer la mission sous pressions physiologiques et psychologiques
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, ...)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux ICP

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION | Création : Octobre 2022 |
| | Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Mise à jour : |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | |

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Veiller aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaître les principes de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, ...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids ...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- L'impact du stress au travail
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, ...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

| | | |
|---|--|--|
|  <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE POLE OPERATIONNEL</p> | <p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p> | <p align="center">Création : Octobre 2022</p> |
| | <p align="center">Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité</p> | <p align="center">Mise à jour :</p> |

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42 – Livre II
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Procédures qualités SDIS 42 N° 048 – 015 – 014 – 001 – 020
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaire et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plans de prévention (Pare-chocs, Cap Santé,.....)
- Modalités relatives aux ICP

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION | Création : Octobre 2022 |
| | Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Mise à jour : |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | |

Bloc de compétences B

Activité : S'impliquer dans son activité

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances
3. Développer et encourager la réflexivité
4. Engager une démarche de développement permanent pour soi et le collectif
5. Comprendre et rédiger des écrits
6. Exercer en qualité d'acteur du service public
7. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances
Anticiper sur les évolutions de la situation
3. Autoévaluer ses compétences et connaissances
Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe
Identifier les axes d'amélioration à développer
4. Développer les compétences et connaissances
Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances
5. Utiliser les moyens de communication à disposition
Comprendre les documents écrits
Elaborer des écrits
6. Agir conformément aux missions du service public
Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public
7. Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen, du SIS
Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SIS

Éléments des compétences

Habilités :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques, technologies et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte

| | | |
|---|--|---|
|  <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p> | <p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p> | <p>Création : Octobre 2022</p> |
| | <p align="center">Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité</p> | <p>Mise à jour :</p> |

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- Communiquer, transmettre la culture du service public
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Exercer au sein d'une organisation mixte (SPP/SPP – homme femme – diversité sociale)

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, des démarches qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations liées à l'engagement citoyen
- Outils informatiques et logiciels du SIS
- Statut particulier sapeur-pompier professionnels
- L'environnement associatif (FNSPF, UDSP, amicale, ...)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS
- Règlement opérationnel du SDIS
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- ITOP « Commandement »
- Charte des valeurs SDIS 42
- Guide de bon usage des réseaux sociaux
- Charte graphique du SDIS de la Loire

| | | |
|--|---|-----------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE). | Création : Octobre 2022 |
| | Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité | Mise à jour : |

Bloc de compétences C

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations
4. Participer au développement du collectif

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
Partager en s'assurant d'être compris
Agir dans le cadre de sa mission de service public
Rendre compte des situations rencontrées
4. Participer au développement de l'esprit collectif
Valoriser diversité et mixité

Éléments des compétences

Habilités :

- Motiver l'appartenance au collectif
- Organiser la dynamique d'amélioration du collectif
- Développer l'intelligence collective des équipes
- Gère la diversité et de la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Convaincre à l'oral
- Prendre la parole en public
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser tous types d'équipements SIC
- Savoir prendre en compte les médias
- Communiquer (ou pas) avec les médias

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, témoins, ...)
- S'adapter à l'évolution des TIC

| | | |
|---|--|---|
|  <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p> | <p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p> | <p>Création : Octobre 2022</p> |
| | <p align="center">Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité</p> | <p>Mise à jour :</p> |

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPP
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral
- L'éloquence
- Régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42
- Arrêté d'organisation du SDIS de la Loire
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Charte graphique du SDIS de la Loire
- Charte des valeurs
- Guide de bon usage des réseaux sociaux

| | | |
|--|---|---|
|  <p>SDIS SAPEURS - POMPIERS 42 OIRE</p> <p>POLE OPERATIONNEL</p> | <p align="center">SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION</p> <p align="center">Référentiel interne relatif à l'organisation de la formation et de l'évaluation (RIOFE).</p> | <p>Création : Octobre 2022</p> |
| | <p align="center">Chef d'agrès tout engin SPP Annexe 1 : Fiches par activité</p> | <p>Mise à jour :</p> |

Bloc de compétences D

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle
2. Organiser la vérification des matériels et véhicules
3. Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés
Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission
Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
Réaliser des contrôles croisés
2. Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant et après l'intervention
Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
3. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Éléments des compétences

Habilités :

- S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Superviser le contrôle des EPI
- Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Accompagner les contrôles réalisés
- Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS 42
- Règlement opérationnel du SDIS 42
- Procédures qualité : P027 ; P028 ; P035 ; P036

